



## CR de la CAPD du 12 mars 2015

**Règlement intérieur de la CAPD :** Pas de modification sur le fond mais sur la forme. Après une interruption de séance, les représentants du personnel maintiennent leur volonté que les suppléants puissent s'exprimer de la même façon que les titulaires.

Vote de l'administration : 10 pour le règlement modifié

Vote des représentants du personnel : 10 contre.

**Départ en formation DDEAS :** Un candidat pour un départ accepté.

**Départs en stage de préparation au CAPA-SH pour l'année scolaire 2015-2016 :**

-18 candidats en tout : 2 pour l'option C, 12 pour l'option D, 1 pour l'option D autisme, 1 pour l'option E, 1 pour l'option F, 1 pour l'option G.

Le barème est l'AGS au 1<sup>er</sup> septembre, l'ancienneté dans l'ASH et la note d'inspection.

Tous les candidats partiront en stage.

Le SNUipp-FSU déplore la faiblesse du nombre de candidats.

Etat des postes en ASH et prévisions :

Option A : Pas de départ à la retraite, 4 enseignants en poste sont sans spécialisation.

Option B : Pas de départ à la retraite, 2 enseignants en poste sont sans spécialisation.

Option C : Pas de départ à la retraite, 7 enseignants en poste sont sans spécialisation.

Option D : Eventuellement 1 départ à la retraite, 57 enseignants en poste sans spécialisation.

Option E : 2 départs à la retraite, 1 démission, 6 enseignants en poste sans spécialisation.

Option F : 2 départs à la retraite, 36 enseignants en poste sans spécialisation.

Option G : 2 départs à la retraite et 2 sous réserve, 8 enseignants en poste sans spécialisation.

Psychologue scolaire : 4 départs à la retraite, 1 retour de formation et 4 psychologues en surnombre.

Les centres de formation ne sont pas encore connus.

Nombre de candidats au CAPA-SH :

Un total de 25 (16 en formation, 9 en candidat libre)

Les épreuves se dérouleront du 12 mai au 5 juin 2015.

Pour mémoire en 2014 : 21 candidats dont 12 en candidats libres.

En 2013 : 22 candidats dont 13 en candidats libres.

**Circulaire du mouvement :**

Des modifications sensibles ont été apportées par rapport aux années précédentes mais les demandes du SNUipp-FSU n'étant pas prises en compte (double barème, vœux géographiques, postes à profil entre autres) font que nous votons contre cette circulaire.

Vote sur la circulaire : 0 pour, 10 contre (les représentants des personnels), 10 abstentions (administration).

**Questions diverses :**

- Sur l'obligation de réserve des fonctionnaires d'autorité: La DASEN précise que sa note de service ne concernait que les fonctionnaires sur le temps de travail dans cette période de campagne. Un fonctionnaire a bien entendu le droit de se présenter à des élections. Elle lève donc l'ambiguïté.
- Concernant le résultat des permutations (cf déclaration préalable): La DASEN rappelle que le département n'est pas attractif et que la Somme est excédentaire en

nombre de personnel. Elle tente à la fois de considérer l'intérêt des personnels et la nécessité de ne pas découvrir l'Oise.

**Devant les résultats catastrophiques des permutations (30 départs de l'Oise, 36 entrants), le SNUipp a pointé que « le solde 0 » (autant de départs que de sorties) préconisé par l'IA n'était même pas respecté. Celle-ci précise que le solde 0 sera effectif à l'issue des mutations interdépartementales (exeat/ineat).**

- **Suite à la consigne du SNUipp/FSU de ne pas remplir la déclaration collective post- grève, l'IA indique que ce nouveau dispositif est académique.**
- Modalité de versement de l'ISSR : A partir de la rentrée 2015, seuls les titulaires remplaçants la percevront.  
Pour les collègues sur postes fractionnés, ils toucheront des frais de déplacement.  
Une information sera donnée aux personnels avant le mouvement.
- Permutations : Sur 5 collègues ayant obtenu les 800 points, 4 ont eu leur changement de département. Concernant le collègue qui n'a pas eu son changement, l'administration interrogera le ministère.
- Démissions : A ce jour, 19 collègues ont démissionné.
- Versement de la prime REP :  
Les modulateurs ont une NBI de 30 points mais ne reçoivent pas la prime. A partir de la rentrée 2015, il y aura une différence avec les autres collègues en poste en REP (prime + 50%) et en REP+ (prime + 100%).
- 33 collègues ont fait une demande de détachement.